

n° 25 février 2022
le journal municipal de



L'ABERGEMENT-DE-VAREY



Cette année encore, nous ne pourrons pas nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux en raison de la situation sanitaire, je vais donc m'adresser à vous dans notre journal communal pour faire un retour sur l'année écoulée et présenter les projets pour 2022.

Au cours de l'année écoulée, nous nous sommes organisés pour continuer à travailler et à maintenir notre calendrier de manifestations en respectant les consignes gouvernementales. C'est ainsi que nous avons organisé avec succès la fête de la musique, la fête du four, l'anniversaire du Margouillat, le repas des aînés, le marché de Noël et la fête des enfants, avec le concours de vous tous. C'est grâce à votre détermination, à votre courage, à votre sérieux que tout a été possible dans la convivialité qui caractérise notre commune.

Les travaux d'aménagement de la place du pèse-lait sont terminés, c'était l'opération principale de l'année, tant sur le plan de la mobilisation de l'équipe municipale, que sur le plan budgétaire. Nous avons fait le choix de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 05h, dans le souci de préserver notre environnement et de nous engager dans une démarche d'économies d'énergies. Notre commune n'a pas été épargnée par des événements climatiques, suite aux fortes pluies un glissement de terrain a fermé la route de Dalivoy et endommagé certains chemins. Puis le 28 novembre, les chutes de neige ont fortement perturbé la circulation et provoqué des chutes d'arbres, de branches et endommagé les réseaux aériens. Je remercie tous les bénévoles qui ont apporté leur aide à Damien et à Anthony pour permettre de dégager les chemins communaux fermés par les chutes d'arbres.

Les budgets 2022 sont en cours de préparation. Pour le budget de l'eau: la mise aux normes du captage de la Louvatière. Pour le budget communal, sont à l'étude: des projets de voirie, la mise en sécurité des piétons sur la route départementale, la piste forestière, l'isolation des bâtiments communaux et une réflexion sur le choix des sources de chauffage.

Je souhaite la bienvenue à Amaury et Roméo nés en ce début d'année et félicite les mariés. Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants arrivants dans notre village.

Ainsi s'achève une deuxième année bien difficile, avec encore des incertitudes pour l'avenir. Continuons à nous protéger, gardons cette envie de vivre prochainement des jours meilleurs.

Pour cette nouvelle année, je souhaite que nous restions tous solidaires, que notre village reste un lieu de réconfort, d'espoir et de liberté. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2022, et une bonne santé pour vous et vos proches et le retour de tous vos projets.

Max ORSET



SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE	1	ZOOM		AGENDA	9
RETOUR SUR...	2	Nos agents à l'honneur	7	INFOS PRATIQUES	11
UNE PAGE D'HISTOIRE...		Le pèse-lait est opérationnel	7		
La Ferme Guichard	5	C'EST DE SAISON			
		Chronique nature	8		
		Un club nature pour les enfants	8		



FÊTE DE NOËL

Le 11 décembre à partir de midi a eu lieu notre Marché de Noël local, réservé aux habitants du village et à leurs proches.

On a pu déguster des huîtres, boire du vin blanc et se réchauffer avec un bol de soupe et du vin chaud. (Le tout préparé par des associations et la Municipalité.)

L'après-midi, les parents pouvaient faire leurs achats de Noël auprès des exposants proposant de la céramique, des savons, des luminaires, des objets en bois.....

Pendant ce temps les enfants participaient à des ateliers de pâtisserie et de bricolage. Ils sont repartis avec des gâteaux de Noël et des sacs en tissus décorés par leurs soins.

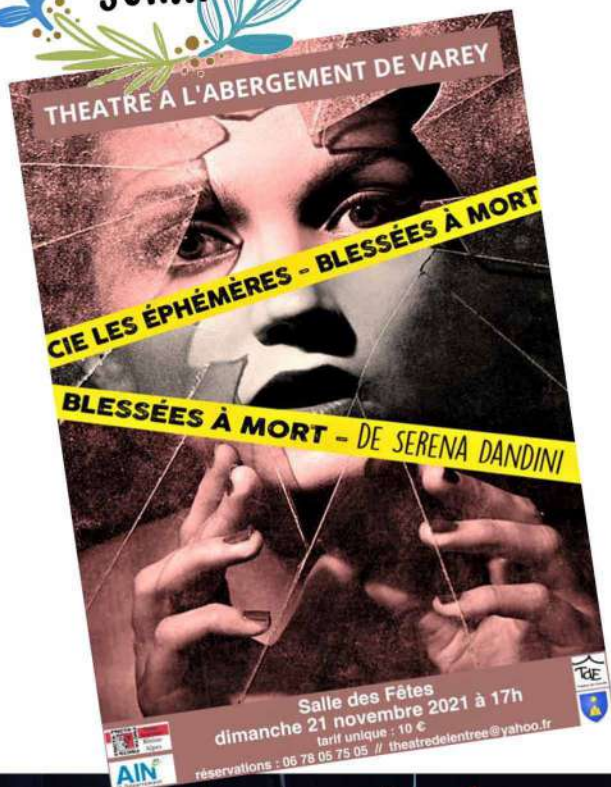
Tout s'est déroulé dans la bonne humeur et la convivialité.



HALLOWEEN

Cette année Halloween a été fêté avec éclat à l'Abergement. Du vendredi 29 octobre au mercredi 3 novembre, de la salle du Conseil à la Turne de Dalivoy et le long de toutes les rues du village, les enfants ont rivalisé d'inventivité dans l'horreur et les habitants ont été plus que généreux en bonbons et gâteaux.

Une fête venue d'ailleurs, que certains contestent mais qui a le mérite de fédérer les enfants et de les intégrer dans la vie du village dont ils sont l'avenir !



BLESSÉES À MORT, PAR LA COMPAGNIE LES ÉPHÉMÈRES

Elles sont 14 comédiennes à se partager la scène, à s'écouter tour à tour, à se regarder, à se toucher, à rire, à danser, à cuisiner... à vivre quoi ! Mais les femmes à qui elles prêtent leur corps et leur voix, les femmes auxquelles elles donnent vie, sont beaucoup plus nombreuses : c'est toute une foule qui se presse sur la scène de L'Abergement-de-Varey. Une foule colorée, venue de tous horizons : des jeunes et des moins jeunes, des mères et des filles, des épouses et des sœurs...

Quel est ce lieu où elles se retrouvent toutes ensemble et qui n'est jamais nommé ? Une sorte d'au-delà de la souffrance et de la mort. Car ce qui les unit, ce qui les rapproche, c'est leur histoire, leur vie fauchée par un conjoint jaloux, un mari brutal, un frère injuste... Et le temps est venu pour elles de parler, de raconter leur histoire à leurs sœurs de souffrance, dans ce lieu chaleureux où la violence n'a plus sa place.

En effet, le sujet est dur mais le spectacle ne l'est pas: les lumières douces, la clarinettiste qui les accompagne, les costumes accrochés sur un portant au fond de la scène, les paniers, les foulards, les poivrons... créent une atmosphère d'intimité dans laquelle le spectateur se sent bien. Elle nous embarque, cette communauté de femmes, sur les textes de Serena Dandini, sous la houlette de Sylvie Delon! Et si la troupe est éphémère, les mots de ces femmes résonneront longtemps à nos oreilles !

EXPOSITION DE THIERRY VIRTON

Du 4 au 6 décembre, Thierry Virton nous a accueillis dans son atelier, rue de l'Etang. Un atelier rénové, lumineux et chaleureux. Le public ne s'y est pas trompé, les visites se sont enchaînées. Soixante visiteurs, dont beaucoup d'habitants du village, sont venus admirer les toiles et les dessins de la nouvelle manière de Thierry. Des couleurs vives ou tendres, un univers apaisé, plein de joie et de tendresse, cette exposition nous a fait du bien. Le peintre sait bien parler de son travail et partager son univers. Beaucoup sont repartis avec un tableau afin de prolonger à la maison le plaisir de ce moment partagé.

Espérons que notre village, si actif dans le domaine de la culture, verra d'autres événements de ce type !





REPAS DES AINÉS DU 16 OCTOBRE



VENDREDI DE L'ÂBERG'
DU 29 OCTOBRE



VENTE DE BOUDIN
DE L'ASSOCIATION DES 3 MONTS

CHUTES DE NEIGE

Cette année la neige nous a surpris ! Une neige lourde et soudaine à causé de gros dégâts sur les arbres et les lignes aériennes. Retour en images...





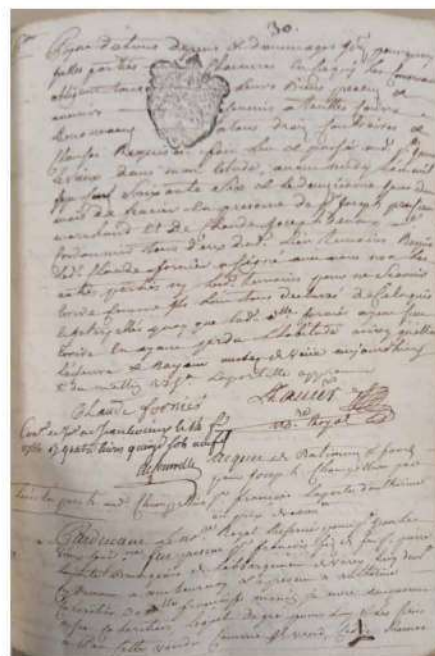
LA FERME GUICHARD

« La ferme Guichard », c'est un restaurant sur le plateau du retord, mais ce fut aussi le nom d'une maison sur l'Abergement de Varey.

Ce bâtiment se situait au-dessus de l'église actuelle, en lieu et place des maisons de Mme Sauvan et de la famille Lacosse. Son domaine et ses dépendances couvraient la quasi-totalité de la surface comprise entre la rue Dangeville et le chemin du Tremble, jouxtant la montée de la Forêt au nord et l'ancienne cure au Sud (maison de M. Philippon). Le domaine de cette ferme devait probablement comprendre également le lieudit des Guichardières entre le quartier de Chez les Lièvres et la Croix Ste Marie (au-dessus de la départementale).

L'ensemble des terres, dépendances et bâtiments sont mentionnés dans un acte de partage des biens de Jean de Bachod, noble avec le titre d'écuyer, entre ces deux fils Gaspard et Jean Baptiste de 1645 :

« Au nom de dieu soit que l'an mil six cents quarante cinq et le treizième jour du mois de Mars après midi, pardevant moi Notaire Tabellion Royal soussigné sont comparus Nobles Jean Baptiste de Bachod et Gaspard de Bachod, enfants de fut noble Jean de Bachod et de Damoysselle Catherine Maulpin, de l'Abergement, lesquels ayant recueilly les hoiries de leur sūdits pere mère freres et soeurs et en »... « des conventions faites cy devant entre eulx escriptes et signées et en presence des tesmoins y desnommés et en date du vingt-huitieme jour du mois d'aout dernier. avec les present temoins on fait les partages et divisions des biens qu'estoient cy devant entre eulx communs »... « Et pour la part et moitié dudit Sieur Gaspard de Bachod, luy est advenu »... « la maison appelée maison Guichard qui est au dessus du grand chemin avec les chazaux et pré » confiné par « le four du Triouz »



On retrouve ce même domaine sur un acte de vente de 1766 entre François Laporte et Joseph Champillon où l'on apprend que la propriété a été divisée entre Claude Tenand et Pierre Laporte (père de François) tous deux bourgeois de l'Abergement de Varey. La maison Guichard est alors la propriété de Claude Tenand :

« Acquet de batiments et fonds pour Joseph Champillon par Sr François Laporte d'autherive »... « Joseph champillon fils qu'autorise à l'effet du présent de Claude Joseph Champillon, tous deux vigneron dudit abbergement cy présent acquérant et acceptant à son profits et des siens, une maison haute... couverte à thuyles situées audit abbergement ayant une petite chambrette à costé, une chenevière, d'environ trois bichettes, à bize et au soir un petit jardin, un coin de pré de trois journal » (49a23ca) « et une écurie séparée un chemin ou passage, également couverte à thuyles. Confinant le tout par le grand chemin du matin, par le pré et bâtiments du Sr Claude Tenand du soir, par le presbitaire et chenevière en dépendant du vent et par le four commun et chemin tendant à Salaport de bize » ... « Ainsy fait lu et passé audit lieu d'autherive dans la maison habitée par ledit vendeur et autre Sr François Laporte soussigné après midy l'an mil sept cent soixante six et le quathorzième jour du mois de février »...

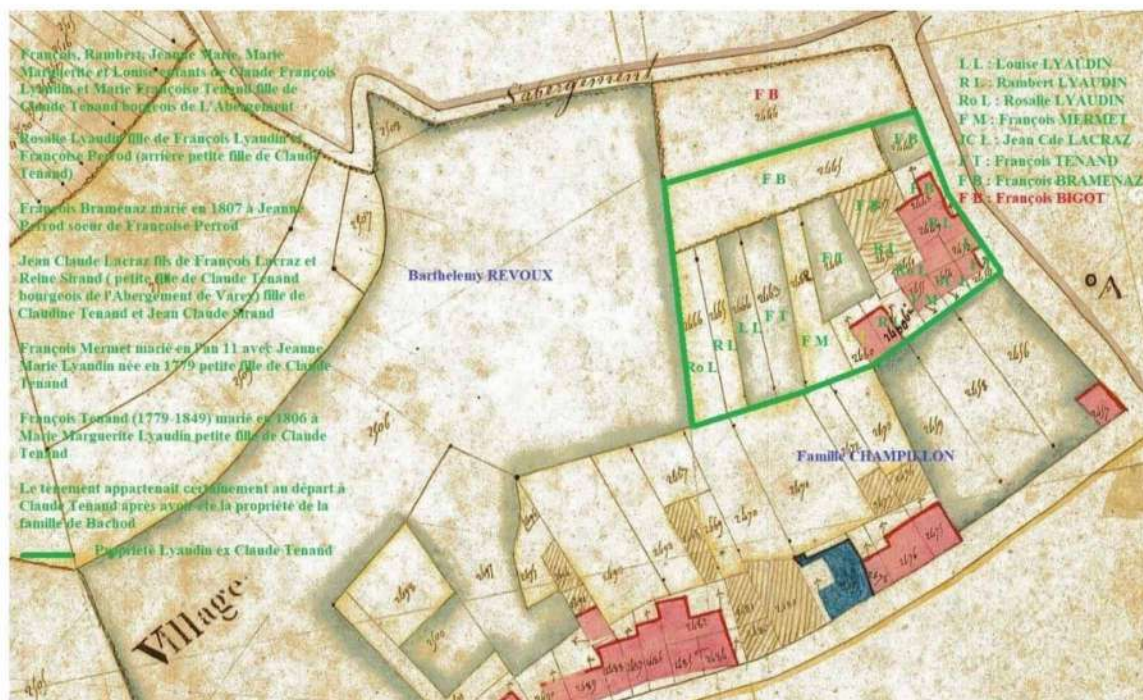


Claude Tenand a eu deux filles : Claudine mariée à Jean Claude Sirand et Marie françoise mariée à Claude François Lyaudin. Dans le testament de ce dernier du 13 avril 1786 il est précisé qu'il « donne et lègue à Dlle Marie Françoise Tenand sa femme, l'usufruit, jouissance et administration de tous ses biens meubles et immeubles »... « à la charge pour elle d'accepter la tutelle de leurs enfants, de les nourrir et entretenir suivant ses facultés qui sont de peu de valeur, à la charge aussi pour leurs enfants d'apporter les fruits de leurs travaux."

Il a ensuite nommé et institué pour ses héritiers généraux et universels, Marie Marguerite, Marie Louise, Claude Rambert, Jeanne Marie, Joseph François et François Lyaudin ses six enfants et ses enfants à naître auxquels il veut que tous ses biens et facultés dont il reste propriétaire appartiennent par portion égale et n'en pourront jouir qu'après la mort de leur mère son usufruitière.

« Déclarant le testateur que la maison qu'il habite appartient à sa femme de même que tous les meubles et effets qui y sont, affirmant ny avoir apporté que les rideaux, un lit, une étoffe, une mauvaise couverture verte catalagne, un matelat de bourre, quatre mauvais draps de lit, deux nappes, deux serviettes une petite marmite un chandelier un chenet »...

La division des biens énoncée dans cet acte est illustrée par le cadastre de 1828.



Extrait du cadastre de 1828 (la cure est en bleu, le petit rectangle rose à droite est le four du triouz)

En 1828, L'ancien domaine de la ferme Guichard couvrait donc le mât Lyaudin (ex propriété de Claude Tenand) et le mât Champillon (ex propriété de François Laporte). Par la suite les ventes et successions ont abouti au découpage actuel avec des modifications notables des bâtiments qui n'ont plus l'aspect qu'ils pouvaient avoir au 17^s.

Retranscriptions L. ROBERT. Documents issus des archives notariales détenues par les archives départementales de l'Ain et des archives cadastrales et d'état civil de la mairie.



NOS AGENTS À L'HONNEUR



Notre commune bénéficie des compétences de deux agents municipaux : Véronique, au Secrétariat de Mairie et Damien comme agent technique.

Ce dernier doit être présent sur tous les fronts : problèmes techniques sur les bâtiments communaux, chute de neige exceptionnelles, herbe à faucher, arbres tombés à tronçonner, routes à gérer etc... Pour venir à bout de ce travail, il est très souvent accompagné par Anthony Brunet notre troisième adjoint, pour faire plus, toujours plus !



Car notre village est petit mais il y a toujours beaucoup à faire pour le confort et le bien être des habitants.

Restons bienveillants envers les personnes qui œuvrent pour notre village.

N'hésitons pas à aider quand le besoin s'en fait sentir ! Notre village est un lieu de vie en commun où chaque citoyen a son rôle à jouer.

LE PÈSE-LAIT EST OPÉRATIONNEL

Il met à disposition des randonneurs :

- un parking réservé aux véhicules de tourisme (le revêtement ne supporte pas les poids lourds)
- une aire de pique nique
- un point d'eau potable.

Pour les habitants du village :

- un quai bus sécurisé pour les écoliers
- une halle qui sert d'abribus et de lieu d'animation (galettes, expositions...)

Et aussi pour notre employé municipal:

- un local technique
- des locaux de stockage (sel, sacs blancs et jaunes...)



Après des mois de travaux, c'est un plaisir de voir cette construction prendre toute son utilité.



CHRONIQUE NATURE

Malgré le peu de neige qui est tombé à l'heure où commune de l'Abergement-de-Varey. Pourtant, fleurs des noisetiers commencent à pointer. C'est le printemps astronomique, à mi-chemin entre le solstice d'hiver et l'équinoxe qui arrive.

sont écrites ces quelques lignes, l'hiver s'est bien installé sur la regardez comment la lumière change ! Le soleil prend l'ascendant et les

1...2...1...2 A toutes les équipes, nous avons repéré 2 milans royaux dans le ciel de l'Abergement-de-Varey ! En ce début janvier, de nombreux habitants se sont tournés vers le ciel pour tenter d'apercevoir ces deux individus tourner. En cette période rude, les milans se rassemblent pour chasser et dormir, ce qu'on appelle un dortoir. Il n'est pas donc pas rare de trouver jusqu'à une quarantaine de milans posée dans un même arbre. Pour le cas de la commune, les deux milans suivis en fin de journée ont été perdus entre Côte Savin et Salaport. Ils ne sont donc pas très loin, à suivre donc !

Mais qui passe la nuit derrière ma maison ? Difficile de le dire et pourtant, une faible couche de neige tombée pendant une nuit offre l'occasion rêvée de partir à la recherche d'empreintes dès le lendemain matin. Voici des traces :

A quel animal appartiennent-elles ?

Et nous que pouvons-nous faire en cette période ? En attendant la fin de l'hiver, il est encore temps de nourrir les oiseaux jusqu'à début mars. Installer une mangeoire permettra aussi d'observer et de s'entraîner à reconnaître nos visiteurs ailés.

Réponse : Lièvre d'Europe



UN CLUB NATURE POUR LES ENFANTS

Un club nature voit le jour pour faire découvrir la nature aux enfants et vivre plein d'aventures ! Grosses et petites bêtes, jolies fleurs ou champignons bizarres... on part à la découverte !

POUR QUI ?

Pour les enfants de l'Abergement-de-Varey et de Nivollet

QUAND ?

Une sortie par mois, les samedis

COMMENT ET DANS QUEL CADRE ?

sur inscription - les clubs CPN font parti d'une fédération nationale

AVEC QUI ?

4 habitants du village : Paul Brunet qui travaille à la LPO Ain, Dimitri Laurent, coordinateur du réseau Herpétologique du département et qui travaille dans un bureau d'étude "environnement" et John et Julie Charbonnier tout deux anciennement animateurs nature pour la FRAPNA ain (aujourd'hui FNE Ain)



Pour plus de renseignements et s'inscrire RDV le : **vendredi 4 Février à 18h** salle de la bibliothèque de la mairie de l'Abergement-de-Varey



24 FÉVRIER

CONFÉRENCE NATURE

Conférence à la découverte des oiseaux migrateurs à partir de 19h salle du conseil.
Renseignement : 06 13 23 02 31 ou paulbrunet87@gmail.com

13 FÉVRIER : CÉRÉMONIE

La cérémonie en mémoire des événements de la Ferme de la Montagne du 8 février 1944 aura lieu le dimanche 13 février 2021 à 11h15 à la stèle de la Croix Sainte Marie.

PROGRAMME DU MARGOULLAT



PROG des CONCERTS

Janvier / Mai 2022

Vend. 4 février : Duo Basse/Guitare - Rock/Pop Années 90*

Vend. 4 mars : Trio Guitare/violon/Instrument à vent *

Vend. 1er Avril : Hélène et le Guitariste des FAT BASTARD*

Vend. 20 Mai : The Smugglers - Rock Bisontins (Doubs 25)*

*Sous réserve des conditions sanitaires

L'équipe des bénévoles vous réserve d'autres surprises pour vos 1^{er} et 3^{ème} vendredis soirs de chaque mois ...



19 MARS : SORTIE NATURE

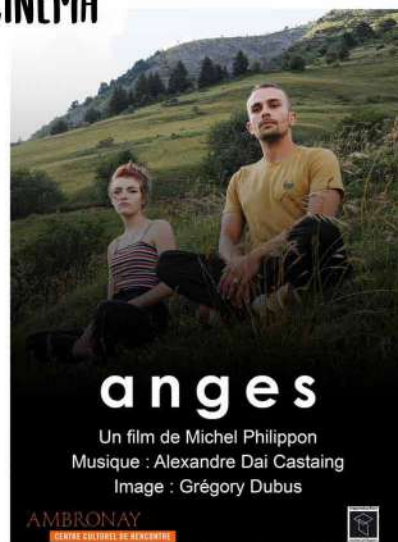
Sortie nature à l'observation et l'écoute des oiseaux de l'Abergement-de-Varey à partir de 9h devant la mairie. Prévoir de bonnes chaussures, des habits de saison et des jumelles. Renseignement et réservation : 06 13 23 02 31 ou paulbrunet87@gmail.com

19 FÉVRIER : THÉÂTRE

Le 19 février le TDE invite la troupe de l'IHMAJ pour une représentation de la pièce "Une femme de trop" où l'on voit apparaître pour la première fois le personnage de Colombo. Une pièce drôle et des acteurs excellents que vous aviez applaudis dans "Théâtre sans animaux" entre autres.

10 FÉVRIER : CINÉMA

Nous vous en avons parlé précédemment dans les derniers numéros de votre journal. Anges, le film de Michel Philippon filmé dans notre village et d'autres lieux tout aussi magnifiques, dans lequel les acteurs sont issus de notre village sera présenté au cinéma d'Ambérieu-en-Bugey le jeudi 10 février à 20h30.



2 AVRIL : AG RANDO DES 3 MONTS

L'association "Rando des 3 Monts" vous convie à son assemblée générale le samedi 2 avril 2022 à 11h à la salle des fêtes.



RECENSEMENT



Cette année, notre commune est soumise au recensement de la population. Cette opération est très importante car elle permet de fixer la Dotation Générale de Fonctionnement de chaque commune.

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février. Il peut se faire par internet pour ceux qui le souhaitent. Notre agent recenseur Dominique Juenet déposera un formulaire dans votre boîte aux lettres. Pour ceux qui le préfèrent, elle viendra vous remettre puis récupérer un formulaire papier. Merci de lui faire bon accueil, elle est mandatée officiellement par la Mairie et peut vous présenter sa carte.

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE POUR L'ÉLECTEUR À PARTIR DE 2022

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de CERFA doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service public.fr.
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

TELEPROCEDURE "MA PROCURATION"

Les fonctionnalités de la télé procédure sont enrichies :

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les français de l'étranger peuvent désormais utiliser Ma procuration.
- En plus des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, les demandes de procuration dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

ATTENTION ! Pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée reste indispensable.

ÉLECTIONS 2022

Élection présidentielle:

- 1^{er} tour: dimanche 10 avril 2022
- 2^{ème} tour: dimanche 24 avril 2022

Élection législative:

- 1^{er} tour: dimanche 12 juin 2022
- 2^{ème} tour: dimanche 19 juin 2022

FRANCE SERVICES - PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS.

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, dans les communes d'Ambérieu en Bugey et Saint Rambert en Bugey, les agents de votre France services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

En complément des démarches administratives, France Services vous donne accès à des postes informatiques en libre-service.



BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Sur Ambérieu, vous pouvez prendre rendez-vous au 04-74-35-30-97 ou par courriel : amberieu@france-services.gouv.fr

Sur Saint Rambert-en-Bugey, vous pouvez prendre rendez-vous au 06-22-95-90-58 ou par courriel : strambert@france-services.gouv.fr



RAPPEL : AVIS DE CONCERTATION / BUCOPA



En référence à l'avis de concertation préalable du public émanant du syndicat mixte Bugey Cotière Plaine de l'Ain concernant la modification du SCoT (www.bucopa.fr) les observations sont reçues sur le site ou sur le cahier d'observation au siège jusqu'au 26 février (l'avis est affiché en mairie)

Pourquoi une modification du SCoT ?

Le SCoT est un document d'orientation stratégique d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui a vocation à s'adapter aux besoins évolutifs du territoire. [...] Dans le cas présent, le territoire souhaite faire évoluer son Document d'Orientations et d'Objectifs de manière à pouvoir notamment **permettre au Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey situé à Saint-Vulbas d'étendre son emprise pour la réalisation de ses projets industriels futurs.**

Contenu de cette modification

Cette modification a pour objet notamment :

- => **de créer les conditions favorables à l'accueil d'une paire de nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR** (European Pressurized Reactor) réacteur à eau pressurisée nouvelle génération sur le site et en continuité immédiate du site du CNPE du Bugey ;
- => d'inscrire le territoire du BUCOPA dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à horizon 2035 et dans la Stratégie Nationale Bas Carbone 2050

NAISSANCE



- Amaury, Hippolyte, Camille MARTIN est né le 08/01/2022 de MARTIN Stéphane et COUROUBLE Alice
 - Roméo, Damien VANHÉE est né le 12/01/2022 de VANHÉE Benjamin et SENECAUT Typhanie
- Nous souhaitons plein de bonheur à ces deux familles !

POUBELLES JAUNES 2022

Avril 2022

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai 2022

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Février 2022

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars 2022

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Juin 2022

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

CCAS UN CADEAU POUR LES ENFANTS

Comme chaque année nous voulions offrir aux enfants de maternelle et de primaire le traditionnel abonnement à un magazine. Malheureusement, il a été impossible de nous entendre avec les éditions Fleurus.

Le CCAS a donc décidé de remplacer l'abonnement par un bon d'achat d'une valeur équivalente à la librairie d'Ambérieu en Bugey.

Ce bon est à venir récupérer en mairie depuis le 3 janvier.

Pour les plus grands (collégiens et lycéens) nous avons fait le choix d'un « cadeau » collectif, un équipement ludique et/ou sportif qui servira à tous. Affaire à suivre...

**VOTRE
MAIRIE
EST
OUVERTE**

téléphone : 04 74 36 89 79

lundi et vendredi 14h à 17h
mercredi 9h à 12h
samedi 9h à 11h